



Ministère de la Culture
3 rue de Valois - 75001 Paris

Service de presse :
01.40.15.83.31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr

presse

Doss
de pres

Dossier de
presso

« L'auteur et l'acte de création »
Propositions de Franck Riester

Paris — 18 février 2020

« Quelques mois après mon arrivée rue de Valois, j'ai demandé à Bruno Racine non seulement de dresser un diagnostic sur la situation des artistes-auteurs dans notre société, mais également de formuler des propositions.

Je tiens à le remercier pour son travail d'une remarquable qualité, ainsi que Noël Corbin, Céline Roux et Bertrand Saint-Etienne qui y ont participé de façon décisive.

À peine remis, le rapport de Bruno Racine a été rendu public. Je souhaitais en effet que chacun puisse se saisir de cette contribution ».

« Je veux garantir et développer les droits sociaux fondamentaux des artistes-auteurs ».

Un décret sera rapidement présenté aux artistes-auteurs pour une adoption prochaine. Il traduira avec plus de pertinence la réalité et la diversité de leurs revenus et simplifiera l'ouverture de droits sociaux. [Recommandation 3]

- Le champ des activités principales sera étendu. Il inclura notamment la direction de collection.
- Le plafond de revenus issus des activités accessoires sera augmenté de 50% par rapport au plafond actuel.

Le décret relatif au régime de retraite complémentaire obligatoire des artistes-auteurs (RAAP), entrera en vigueur rapidement. Il traduira les termes de la concertation engagée à ma demande et qui a associé artistes-auteurs et producteurs dans le champs de l'audiovisuel et du cinéma.

Je connais les inquiétudes suscitées par la réforme des retraites actuellement en débat à l'Assemblée nationale. Voici les évolutions que j'ai souhaité porter :

- Un dispositif de lissage des revenus sera prévu.
- Certains dispositifs de prise en charge d'une fraction de la part salariale par des tiers seront maintenus.
- Les taux de cotisation actuels seront maintenus pour les artistes-auteurs dont les revenus sont supérieurs à une fois le plafond de sécurité sociale.
- L'IRCEC, caisse de retraite complémentaire des artistes-auteurs, continuera d'exister au-delà de 2025.

Dysfonctionnements passés de l'Agessa

- Je déplore ces carences, ces manquements qui engendrent des difficultés personnelles pour les artistes-auteurs.
- Je demande à l'Agessa de mettre en place une cellule d'accompagnement appelée à traiter au cas par cas les situations individuelles.
- Je souhaite que les demandes soient traitées avec rapidité, efficacité et bienveillance.
- Je souhaite être régulièrement informé pour m'assurer que les réponses apportées aux artistes-auteurs sont adaptées.



« Je veux faire évoluer les modèles pour améliorer la situation économique des artistes-auteurs ».

L'État doit être le garant du droit d'auteur afin de protéger le lien qui unit l'auteur à son œuvre.

Le Président de la République et l'ensemble du Gouvernement se sont battus pour que, face à l'évolution des rapports de force entre les acteurs, la rémunération proportionnelle des artistes-auteurs soit reconnue au niveau communautaire.

Le projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère numérique :

- renforcera la transparence dans la reddition des comptes.
- consacrera la possibilité pour tout auteur de demander la résiliation de plein droit de tout ou partie du contrat en cas d'absence totale d'exploitation de son œuvre.
- fera obstacle aux tentatives de contournement du droit (ex : question du « montage final » (final cut)).

La question du partage de la valeur doit faire l'objet de concertations.

[Recommandation n°10]

- J'appelle les acteurs des différentes filières créatives à se réunir et trouver les voies et moyens pour accéder à des solutions satisfaisantes.
- Il s'agit à mon sens de répondre à deux enjeux : renforcer les chaînes de création pour générer plus de valeur et répartir cette valeur de façon équitable entre tous les acteurs.

- Le ministère de la Culture assumera pleinement son rôle de médiateur. Il ne lui revient pas de se substituer aux acteurs du secteur.
- L'efficacité et l'adéquation des politiques publiques avec ces nouveaux modèles devront aussi être questionnées.
- C'est l'amélioration des conditions matérielles de création des artistes auteurs qui est en jeu, ainsi que la légitime reconnaissance de leur travail.

Je demanderai au Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) d'évaluer l'opportunité d'un encadrement du contrat de commande dans le Code de la propriété intellectuelle et dans le Code de la sécurité sociale. [*Recommandation n°10*]

Mieux protéger les artistes-auteurs, c'est aussi veiller à ce qu'ils soient formés aux aspects économiques et juridiques de leurs futures carrières.

[*Recommandation n°20*]

- Nous veillerons à généraliser rapidement des modules de professionnalisation dans toutes les écoles de l'enseignement supérieur Culture.

Accroître le soutien économique direct de l'Etat aux artistes-auteurs. [*Recommandation 12*]

- La part des aides directement versées aux artistes-auteurs par les opérateurs sectoriels (ex. : CNC, CNL, CNM, CNAP, ARGENA, CND) continuera d'augmenter.
- À titre d'exemple, le CNL a déjà engagé cet effort. Il doit se poursuivre. Une allocation d'1 million d'euros à 1,5 million d'euros supplémentaires dès 2020 est souhaitable.

Organiser une grande manifestation de promotion de l'art contemporain.

[*Recommandation 23*]

- J'ai confié à la présidente du Palais de Tokyo, Emma Lavigne, le soin de mettre en œuvre cette mesure.

Le versement des aides publiques doit être conditionné au respect des règles et bonnes pratiques qui concernent les artistes-auteurs, qu'il s'agisse par exemple des questions de rémunération ou de la place des femmes. [*Recommandation n°18*]

L'Etat se doit aussi d'être exemplaire en matière de droit de représentation. [*Recommandation n°16*]

- Des actions ont déjà été mises en œuvre : les aides publiques versées par le CNL pour « BD 2020 » sont conditionnées au paiement de ce droit dans le cadre des expositions.
- J'adresserai un courrier aux établissements publics du ministère de la Culture et aux Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) pour rappeler le nécessaire respect de ce principe qui n'est pas facultatif.

Étudier les modalités de création d'un médiateur pour les arts visuels. [*Recommandation n°6*]

- Il permettra de finaliser la structuration de la filière des arts audiovisuels, marquée l'année dernière par la création du conseil national pour les professions des arts visuels.


Je souhaite que les festivals de bande dessinées s'engagent dans une programmation qui donne plus de place à la participation des auteurs.

[*Recommandation n°17*]

- Pour les manifestations qui s'engageront dans ce partenariat, le CNL assumera une partie du montant qui sera versé aux auteurs pour les activités artistiques de dédicaces, sur la base d'un forfait journalier.

Je souhaite développer les dispositifs d'aides permettant d'accompagner les artistes-auteurs dans la durée. [*Recommandation n°21*]

- Ces dispositifs pourront s'inspirer du fonds CNC dédié à l'aide aux programmes d'auteurs pour lesquels les bénéficiaires sont accompagnés par un parrain/marraine.



« Je veux donner aux artistes-auteurs les moyens d’être mieux représentés, mieux associés aux réflexions et négociations ».

Il est indispensable que la totalité des filières de la création dispose d’une représentation des auteurs qui soit légitime et incontestable. [*Recommandation n°5*]

- Des élections devront avoir lieu dans tous les secteurs où cela semblera opportun. Je souhaite que l’on se fixe comme objectif le second semestre 2021.
- Les représentants ainsi choisis seront les interlocuteurs privilégiés de la puissance publique dès que de grands chantiers sociaux seront lancés.
- Les organismes de gestion collective continueront à avoir toute leur place. Ce sont des partenaires incontournables des négociations relatives à la rémunération et aux conditions de travail des artistes-auteurs.

Nous avons besoin d’une instance transversale de dialogue social. [*Recommandation n°7*]

- Au sein de cet organe, la représentativité s’appuiera sur les critères les plus pertinents à chaque métier et tiendra compte de la contribution à la création, qui peut varier d’une discipline à une autre.

4

« Faire évoluer l'organisation du ministère de la Culture au service d'un pilotage et d'un suivi plus efficace de la situation des artistes-auteurs ».

J'ai souhaité que cette question soit intégrée dans le plan de transformation ministériel que j'ai engagé - et qui va entrer en application avant l'été.

[Recommandation 9]

- A compter du 1^{er} septembre prochain, chaque opérateur sectoriel sera doté d'un « référent artistes-auteurs ».
- J'ai décidé de créer au sein de la Direction générale de la création artistique (DGCA) une entité spécifique en charge du parcours de l'artiste et du créateur.
- Je nommerai prochainement au sein de mon Cabinet un conseiller chargé de la mise en œuvre de tous les chantiers présentés aujourd'hui.

Identifier un coordonnateur des sujets relatifs aux artistes-auteurs dans chaque ministère concerné.

[Recommandation 15]

- S'assurer que les problématiques spécifiques rencontrées par les artistes-auteurs soient bien identifiées. S'assurer que nous parlons tous le même langage, celui des artistes-auteurs.

Je souhaite que le dialogue interministériel permette d'aboutir à moyen terme, à la création d'une interface de communication commune à destination des artistes-auteurs, apportant l'ensemble des renseignements utiles tout au long de leur carrière.

[Recommandation n°14]

Je souhaite que la question des dispositifs de lissage soit rapidement discutée dans un cadre interministériel afin de tenir compte de la spécificité des revenus des artistes-auteurs. *[Recommandation n°2]*

Je souhaite doter le ministère d'un baromètre complet sur la situation sociale des artistes-auteurs. Il devra nous permettre d'identifier les facteurs d'inégalités parmi les artistes-auteurs selon l'origine sociale, géographique ou le sexe. *[Recommandations n°11 et 19]*

- Sans suivi statistique, économique et sociologique fiable, la puissance publique se prive des moyens d'appréhender la totalité des problèmes soulevés par la situation des artistes-auteurs.
- Identifier rapidement les problématiques qui ne sont pas suffisamment traitées dans les études dont nous disposons aujourd'hui et lancer par conséquent des études complémentaires.
- Une étude portant sur la question du partage de la valeur dans le secteur de la photographie sera par exemple lancée.